



Semaine de la sécurité des freins

21-27 août 2022

Des flexibles de frein correctement montés et espacés peuvent éviter les frottements.

Pendant la Semaine de la sécurité des freins, les inspecteurs de véhicules commerciaux soulignent l'importance des systèmes de freinage en effectuant des inspections et en retirant de nos routes les véhicules commerciaux qui présentent des infractions entraînant une mise hors service des freins.

10 conseils à suivre pour l'entretien des flexibles et des canalisations de freins

La Semaine de la sécurité des freins est axée sur l'entretien des composantes et le réglage des freins. Cependant, nos récentes campagnes ont également souligné l'importance d'une installation adéquate, d'une inspection et d'un entretien appropriés des flexibles et des canalisations de frein. L'usure causée par le frottement des flexibles de frein est l'une des infractions de véhicules les plus courantes et elle peut affecter la cote de sécurité d'un transporteur routier. Voici quelques conseils offerts par les inspecteurs de véhicules commerciaux pour vous aider à garantir que les flexibles et les canalisations de frein ne présentent aucun problème.

1. Inspectez les flexibles et les canalisations de frein dans le cadre de vos inspections avant et après les déplacements.
2. Signalez tout problème du véhicule dans les rapports de ronde de sécurité du conducteur (RDS).
3. Détectez les flexibles de frein entrant en contact avec la direction, la suspension, les freins, les pneus, le châssis ou d'autres composantes.
4. Effectuez une inspection auditive pour détecter les fuites d'air, identifiez l'emplacement de la fuite, et effectuez les réparations nécessaires avant de partir.
5. Les flexibles de frein ne doivent pas être pliés ou mal réparés.
6. Les conduites d'air ne doivent pas pendre et toucher la plate-forme, ou le châssis du tracteur.
7. Lorsque vous trouvez des canalisations d'air ou des flexibles en contact avec d'autres composantes, vérifiez qu'ils n'ont pas subi une usure par abrasion, et protégez, fixez ou déplacez la canalisation ou le flexible pour éviter l'usure.
8. Si un flexible ou une canalisation a subi une usure causée par un frottement ou une réduction de son diamètre, ou si la couleur blanche secondaire est visible sur une canalisation thermoplastique, cela constitue une infraction.
9. Si le flexible est usé au point que le pli de renforcement est coupé ou effiloché, il s'agit d'un état de mise hors service, et le flexible doit être remplacé immédiatement.
10. Assurez-vous que toutes les réparations sont conformes aux exigences et aux directives du fabricant.



Une réduction du diamètre du flexible de frein (par exemple en raison d'un frottement actif) constitue une infraction.



Un flexible de frein dont le pli de renforcement est usé par frottement constitue une infraction entraînant une mise hors service.



Cette réparation inappropriée du flexible de frein constitue une infraction entraînant une mise hors service.

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse www.OperationAirbrake.org.

